



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21/01/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
58	40	43

Vote
A l'unanimité
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 21 Janvier à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre administratif du syndicat, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 14/01/2025.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. VARON Bernard, M. MULLER Patrick, M. DUFUMIER Dominique, Mme LEGRAND Nicette, M. LEDOUX Eric, M. MANSOUX Michel, M. SPECQ André, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. GAILDRAT Olivier, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, M. ALATI Jacques, M. THERRY Eric, M. BUISSON Jean-Michel, M. DUFLOS Jérémy, M. BOUFFLET Pierre, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. DESHAYES François, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. COLLOBER Ernest, M. BARBIER Jean-Michel, M. DAGNIAUX Michel, Mme DUBREUCQ Françoise, M. LAFFITTE Jean-Claude, M. MARCHAND Patrice, M. LANCERAUX François, M. VINCENTI Jean-Marc, M. NIRO Eric, M. HURTEL Pierre-Yves, Mme MAGNIER-MERIEENNE Véronique, M. WROBLEWSKI Didier, M. VAN LIERDE Claude, M. CAPPE DE BAILLON Vincent
Suppléant(s) : M. NIRO Eric (de M. BONDOUX Gilles), M. HURTEL Pierre-Yves (de M. MELLA Daniel), Mme MAGNIER-MERIEENNE Véronique (de Mme SAVY Marie-Laure), M. WROBLEWSKI Didier (de M. GUEDON Eric)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme POLLET Clarisse à M. DESSE Daniel, M. EPALLE Jean à M. BRICHE Etienne, M. MOULA Nicolas à M. BARBIER Jean-Michel

Excusé(s) : M. MELLA Daniel, Mme SAVY Marie-Laure, M. FABRE Jacques

Absent(s) : M. FERRACHAT Sébastien, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, Mme LOURME Sophie, M. MOREL Cyril, M. DELECLUSE Thibault, Mme MAZZONI Sandra, M. GUEDON Eric, M. BONDOUX Gilles, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. DE NOAILLES Emmanuel, M. DE NOAILLES Helie, M. DESABRE Gérard, Mme CUVILLIER Florence

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

2025-007 – Demande de Convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour aider les particuliers et les activités économiques à se mettre en conformité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le 12ème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine Normandie a, à l'occasion de son 12ème programme (2025-2030), réitéré le dispositif de la convention de mandat.

Considérant que dans le cadre de cette convention de mandat, le SICTEUB recense propriétaires ou entreprises volontaires ou potentiels pour réaliser sur la durée de la convention l'opération de mise en conformité de leur installation. Il assure la réception des demandes d'aides, l'instruction, la liquidation, le contrôle et le paiement des aides de l'agence. Pour finir, il assure le suivi financier et administratif de l'exécution des décisions d'autorisation d'engagement et en rend compte à l'agence de l'eau.

Considérant que le besoin, le nombre de projet prévisionnel (étude et travaux), le lieu des travaux (territoire du SICTEUB), le montant de l'enveloppe financière seront définis lors de l'élaboration de la convention.

Considérant que le SICTEUB envisage sur cette convention de mandat d'aider à mettre en conformité :

- 200 habitations particulières et 20 activités économiques sur le Val d'Oise
- 200 habitations particulières et 20 activités économiques sur l'Oise

Considérant que le SICTEUB souhaite également demander le forfait animation pour cette convention. Le forfait est de 350 €/branchement mis en conformité et de 100 € par particulier pour la déconnexion.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- **DEPOSER** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie la demande de convention de mandat pour le Val d'Oise et l'Oise
- **SOLLICITER** auprès de l'Agence de l'Eau le forfait animation inhérente à cette convention de mandat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 22/01/2025
Le Président

